

## Déclaration Liminaire au CTL du 6 février

Monsieur le Directeur,

Ce début d'année 2019 démarre sous de bien mauvaises augures pour les services publics et les personnels qui les font vivre en même temps que les valeurs qui les animent.

La mise en vigueur du PAS, malgré les annonces de Mr DARMANIN, affirmant à la population que tout se passe bien (tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles), apporte depuis début janvier son lot de difficultés (affluence importante à l'accueil, téléphone surchargé, e-mail en nette progression) engendrant un stress important auprès des agents d'accueil et des SIP. La situation est tendue, les usagers étant passablement énervés.

Dans le même temps, un document vous a été remis lors de la réunion des DDFIP à Bercy en décembre 2018. Celui-ci est édifiant quant à notre avenir et nous nous efforçons de le faire connaître à l'ensemble de nos collègues. Nous notons avec stupéfaction que par contre, vous, vous faites le maximum pour qu'aucune information ne filtre quant à vos projets de réorganisation départementale qui vont pourtant impacter fortement la vie des agents de votre direction.

A la lecture de ce document national, tout est dit quant au déroulement des opérations. Ainsi, nous pouvons lire que fin 2018, SPIB a fourni à chaque directeur la cible en suppressions d'emplois pour les 3 années à venir ! Et alors ? Vous ne communiquez rien ? Vous n'avez rien dit aux agents au moment de l'invasion du CTL où il vous a été demandé de faire remonter par écrit qu'il fallait arrêter les suppressions d'emplois !

Dans la foulée, vous devez avant le 15 février (en étroite concertation avec le préfet) préparer en fonction de ces suppressions d'emplois un projet pour "bâtir un nouveau réseau" comme le dit la DG. Il s'agit plutôt de sabrer totalement notre administration à la lecture de ce même document (fusion de SIP, fusion de SIE pour créer de grosses entités jusqu'à 50 agents... Externalisation possible de SPF, du CDIF ou de SIE du chef lieu vers les territoires... Fermetures massives de trésoreries...).

En tant que directeur départemental, vous avez donc ordre d'adapter notre réseau aux moyens restants à horizon 2022. Vous êtes donc en train de travailler sur ces projets destructeurs dans le plus grand secret. Les agents sont les premiers concernés par le tsunami des suppressions d'emplois à venir et des restructurations envisagées. Ils ont le droit de connaître les chiffres qui vous ont été communiqués. Il est inadmissible que ces éléments ne soient pas aujourd'hui publics car cela entretient un climat vraiment anxiogène.

Entre le 15 février et la mi-mars, la note précise qu'il y aura une phase d'échange entre les directeurs et les services centraux sur les projets que vous aurez fait remonter. Et les agents ? Et les organisations syndicales ? Et les élus locaux ? Encore une fois tout le monde va être mis devant le fait accompli !

Une fois que votre projet départemental sera ficelé et avalisé par la DG, la note précise qu'elle vous autorisera superbement alors à communiquer votre projet à tous à la mi-mars. C'est quand même un comble, vous travaillez dans le plus grand secret avec le préfet pour saboter notre administration, avec des informations sur les prochaines suppressions d'emplois pour les 3 ans à venir et vous ne devriez rien dire à personne ? Pourtant la note qui cadre les scénarios possibles ainsi que le calendrier sont connus et n'ont rien de confidentiels. En plus du mépris habituel, le cynisme devient donc absolu. On a le droit avec la note de lire ce qui peut éventuellement nous arriver, ce qui est déjà facteur de stress, mais on n'aurait pas le droit de connaître à minima les suppressions d'emplois sur trois ans qui vous ont été communiquées ni même les scénarios que vous envisagez ?

Il est vrai, qu'en lisant la note, nous remarquons que les agents sont ignorés à tous les niveaux. Il faut attendre la dernière phrase des 4 pages de cette note pour que la situation des agents soit évoquée : **« des dispositifs d'accompagnement RH seront mobilisés pour favoriser les modalités géographiques et/ou fonctionnelles. »**

Dans les modalités de mise en œuvre, les agents ne sont présentés que comme une contrainte : **« Il s'agit dans un premier temps de proposer une nouvelle cartographie « idéale », abstraction faite des contraintes de toute nature (immobilier, souhait habituel des agents...)... »** La seule contrainte prise en compte est même un postulat à toute réflexion : **« Pour autant ces propositions devront intégrer des hypothèses de diminution des effectifs à l'horizon 2022... »**

Concernant le principe du télétravail à domicile, nous réitérons notre position, à savoir que, pour ceux des agents qui le souhaiteraient, il peut présenter des opportunités pour améliorer leurs conditions globales de travail, ce dont nous nous réjouissons. A condition toutefois que cette option reste fondée sur un véritable volontariat, que les cadres juridique et matériel soient clairs et acceptables, en ayant clairement conscience des risques induits, et en étant prêt à combattre collectivement les dérives possibles. Cette inquiétude sur les dérives possibles est confirmée par la note de la DG qui demande aux directeurs d'intégrer parmi les lignes directrices fixées **« la possibilité de travail à domicile et d'espaces éventuels de coworking. »**

Nous réitérons dans cette liminaire plusieurs revendications

- ***Nous vous demandons de communiquer à tous le niveau des suppressions d'emplois sur 3 ans communiqués par Bercy.***
- ***Nous vous demandons également de communiquer vos projets pour l'avenir du réseau en Charente Maritime.***

A ces deux demandes nous réitérons celles formulées lors du CHS-CT du 29 janvier, à savoir :

- ***La suspension immédiate du délestage des centres de contact sur le département***
- ***La mise en place de vigiles sur les sites de Saintes, Royan et La Rochelle.***

A défaut de réponses favorables, les représentants de l'ensemble des Organisations Syndicales ne siégeront pas.